

Spécial anniversaire : 10 ans d'EcoGest@actu

10 ans d'EGA... et alors ?

Ce que nous voulions dire avec EGA...

E, comme une hésitation. L'onomatopée de l'indétermination anxieuse face à la page vide, aiguillonnée par l'urgence de faire (1) et l'évidence de s'y engager.

G, comme « je tiens l'idée ». L'ampoule qui illumine les trouvailles de « Géo Trouvetou » et la possession qui rassure.

A, comme le commencement. Mais aussi comme l'aise, peut-être la satiété ou la privation ?

EGA, comme dix années passées dans un souffle de bonheur éditorial, d'aventure collective intense, spirituelle et empathique, d'attentions et de tensions, taillonnées par les échéances, avivées par les bugs et stimulées par l'audience.

Ce que nous voulons faire avec EGA...

Un instrument de « veille informationnelle », c'est-à-dire le vecteur d'une « activité continue et en grande partie itérative, visant à une surveillance active de l'environnement scientifique, technologique, commercial, économique, etc. pour en anticiper les évolutions (2) ». Une activité qui, à l'heure de « l'économie de l'attention (3) », revêt une singulière importance en particulier pour les enseignants dont le métier implique, depuis toujours et pas seulement en Économie-gestion, des pratiques documentaire et informationnelle intenses.

La prolifération de la diffusion de ressources pédagogiques en ligne, alimentée par les communautés d'enseignants, les institutions, les grands établissements publics, la blogosphère privée où nombre d'enseignants sont actifs, à côté du secteur éditorial classique... s'inscrit dans cette logique de l'économie attentionnelle. Génératrice du « vertige de la liste (4) », elle justifie la pertinence d'une intervention créatrice de valeur tournée vers l'optimisation de choix et d'accès aux ressources pédagogiques, par et pour les différents acteurs de la communauté éducative.

Dans ce numéro :

En perspective ...

Éditorial	1
PFEG	3
Économie-droit en Bac pro	5
Informatique et SI	10

10 ans d'EcoGest@actu

ABCD...	13
Droit	15
Économie	18
Comptabilité - Finance - Gestion	20
Mercatique	24
Communication- Gestion des ressources humaines	26
Voie professionnelle	28
L'affiche	30

10 ans d'EGA...., et alors ?

Une forme d'approche renouvelée de la « culture informationnelle (5) » des enseignants d'Économie-gestion, complémentaire, par exemple, de celle portée par la revue *Économie & management*. Une approche dans laquelle les démarches de coproduction de contenus en réseau, d'infomédiation, d'agrégation sont mobilisées comme sources de valeur basées sur la qualification ciblée des ressources informationnelles disponibles et leur inscription dans une visée didactique et pédagogique. Finalement, il s'agit de travailler ensemble : de lire, de choisir, d'organiser, de confronter, d'écrire à plusieurs, de plus en plus nombreux.

Plus que jamais, l'enseignant exerce un métier de liberté intellectuelle qui conditionne sa capacité à « faire apprendre ». Faire apprendre à connaître, à agir, à vivre ensemble, dans la société de l'information, de la communication et de l'interaction.

*Alain Séré, IGEN du groupe Économie-gestion
et le comité éditorial d'EGA, mai 2011*

(1) J. L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, coll. Points, 1991

(2) Selon la norme AFNOR expérimentale, XP X 50-053

(3) Herbert Simon, Michael Goldhaber

(4) Umberto Eco, *Vertige de la liste*, Paris, Flammarion, 2009

(5) Alexandre Serres, *Une certaine vision de la culture informationnelle*, Enseignement et médias, 2009

Principes fondamentaux de l'Économie et de la gestion, un enseignement d'exploration en classe de seconde

Jean-Michel Paguet,

IGEN du groupe Économie-gestion

En classe de seconde, l'une des traductions de la réforme du lycée tient en la mise en place « d'enseignements d'exploration » qui ont vocation à faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels ainsi que les parcours de formation associés. Ils constituent de véritables supports pour l'orientation des élèves et ne sont en aucune façon un prérequis pour accéder à telle ou telle série de première. Parmi les enseignements d'exploration, les élèves doivent suivre obligatoirement un enseignement d'économie. En effet, les évolutions de notre monde et la crise récente révèlent plus que jamais le besoin de comprendre l'économie et la place que celle-ci occupe dans nos sociétés contemporaines et dans la vie quotidienne de chacun. Pour atteindre cet objectif et faire découvrir une poursuite d'études structurée, deux enseignements sont proposés aux élèves : 1/ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion et 2/ Sciences économiques et sociales. Les élèves doivent suivre au moins l'un des deux, sinon les deux : des choix rendus possibles par la complémentarité des deux enseignements.

« **Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion** » est un enseignement d'exploration qui a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à la compréhension de l'actualité et de leur environnement, de les amener à s'interroger sur les grandes questions économiques et de mieux appréhender les notions économiques, juridiques ou de gestion. Le terme « exploration » indique la démarche à adopter pour cet enseignement. Explorer signifie partir à la découverte d'un territoire inconnu (une question d'actualité). Avancer sur ce territoire permet de le découvrir, de se repérer, voire de le cartographier (comprendre l'enchaînement des concepts fondamentaux, des principaux raisonnements). Lors de la démarche d'exploration, le professeur accompagne les élèves et peut au gré de la découverte, fournir des balises (notions), les aider à se servir d'une boussole (outils d'analyse), leur indiquer qu'ils sont sur une fausse piste. Il s'agit de mettre en évidence quelques principes ou notions robustes, essentiels à la compréhension d'un phénomène

observé au préalable et de les utiliser pour l'étude d'une autre situation. Cette découverte des sciences de gestion dès la classe de seconde peut être un élément essentiel de la construction d'un parcours scolaire et d'une poursuite d'études. Ces enseignements contribuent à développer la curiosité des élèves et à éclairer leur choix d'orientation par la connaissance qu'ils acquièrent d'un nouveau champ. Ces enseignements donneront aux élèves la possibilité de s'informer sur les cursus possibles dans les domaines explorés, au lycée et au-delà dans l'enseignement supérieur, ainsi que sur les activités professionnelles auxquelles ces parcours sont susceptibles de conduire.

Stimuler la curiosité des élèves est essentiel dans une démarche d'exploration. On voit donc bien le rôle essentiel rempli par les situations de départ, à la fois proches des préoccupations des élèves pour donner de l'intérêt et suffisamment complexes pour suggérer un questionnement et donner sens aux notions.

Finalement « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG) permet de retrouver les fondamentaux de l'enseignement, c'est-à-dire un enseignement issu d'une réflexion didactique fondée sur un champ notionnel et le choix d'un objet d'étude et sur les moyens pertinents pour articuler l'un avec l'autre. C'est la condition pour parvenir à installer une culture économique et à sensibiliser les élèves à l'intérêt des sciences économiques et sciences de gestion. Mis en relation avec l'accompagnement personnalisé dans ses dimensions méthodologiques et aide à l'orientation, cet enseignement peut participer à la construction d'un parcours scolaire fondé sur une appétence. Il y a un levier essentiel pour la réussite des élèves.

La mise en œuvre de cette démarche peut conduire à des dispositifs pédagogiques qu'il est enrichissant de mettre en commun. L'idée est ici de contribuer à la construction d'une œuvre collective en matière de production et de collec-

Principes fondamentaux de l'Économie et de la gestion, un enseignement d'exploration en classe de seconde (fin)

tion de ressources utiles pour assurer cet enseignement.

Sa mise en place a été accompagnée par le réseau CERTA qui diffuse des ressources d'une très grande variété et richesse. **L'espace dédié à PFEG** est animé par une équipe de professeurs directement impliqués dans la mise en œuvre de cet enseignement, soucieux de faire partager leur expérience et de contribuer pleinement à la construction d'une culture des élèves dans les champs de l'économie, de la gestion et du droit.

Cet espace donne accès à l'ensemble des ressources disponibles pour cet enseignement.

La documentation officielle

- [Le programme de l'enseignement Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion](#)
- [Le document d'accompagnement du programme sur le site Eduscol](#)
- [L'entretien avec Jean-Marie Panazol](#), doyen du groupe Économie-Gestion de l'inspection générale, paru dans la revue Économie et management publiée par le CNDP
- [Les actes du séminaire national des 9 et 10 juin 2010.](#)

Le portail de ressources pédagogiques

Pour accéder au portail :

<http://www.reseaucerta.org/pfegressources/>

Créé à partir de l'agrégateur de contenu Netvibes, le portail PFEG propose des ressources diverses, utiles pour la conduite de l'enseignement « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ».

On y trouve :

- des ressources classées par thèmes (vidéos, podcasts, liens, images, animations) susceptibles d'avoir un intérêt pédagogique ou didactique en PFEG ;
- des liens vers les ressources institutionnelles (programme, document ressource pour la classe) ;

- une FAQ c'est-à-dire des réponses aux questions fréquentes ;
- une proposition de bibliographie ;
- des comptes rendus d'expériences pédagogiques via un forum ;
- un fil d'alertes actualités :
http://twitter.com/pfeg_ressources.

Le portail offre la possibilité d'une mutualisation, tant sur le plan des expérimentations pédagogiques (via le forum) que sur le signalement de ressources intéressantes. Plusieurs modes de contacts sont proposés, de l'e-mail classique au tweet, en passant par le message sur le mur Netvibes.

La liste de diffusion nationale

Pour s'abonner à la liste nationale PFEG

<http://ecogest.info/abonnement>

Il suffit de choisir la liste PFEG et de compléter le formulaire.

Cette liste de diffusion est destinée à faciliter le dialogue, les échanges et le partage de savoir-faire professionnels au sein de la communauté des professeurs en charge de l'enseignement d'exploration de la classe de seconde « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ». Elle est le lieu virtuel de l'élaboration d'un véritable patrimoine culturel commun.

Ces ressources s'adressent à tous les professeurs d'Économie-gestion et de Sciences économiques et sociales chargés de l'enseignement de PFEG, souhaitant échanger des préoccupations professionnelles, des solutions technologiques et pédagogiques avec d'autres collègues, convaincus qu'il est productif de partager des exercices d'applications, des progressions pédagogiques, des références techniques ou scientifiques sur tel ou tel point du programme de PFEG.

Le nouveau programme d'économie-droit en baccalauréat professionnel tertiaire

Jean Claude Billiet

IGEN du groupe Économie-gestion

Le nouveau programme d'économie-droit des baccalauréats professionnels tertiaires est en application depuis la rentrée 2010, en classe de seconde. L'objectif n'était pas d'aboutir simplement au remaniement des contenus, mais d'opérer un changement radical, aussi bien au plan didactique qu'au plan pédagogique et de revisiter cet enseignement dans ses finalités, ses contenus, sa mise en œuvre, en relation avec les perspectives qui s'offrent aujourd'hui dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Ce changement de paradigme est également l'occasion de s'interroger sur les pratiques pédagogiques, le recours aux TICE dans cet enseignement ou encore l'utilisation des manuels. Sur ce dernier point par exemple, comment peut-on utiliser un manuel, dès lors que l'objectif consiste précisément à contextualiser les contenus enseignés ainsi que les objets observés en lien avec la spécialité professionnelle de chaque diplôme ? L'usage du manuel scolaire nécessite très certainement aujourd'hui une prise de distance et une certaine circonspection.

Plus que jamais, la réforme milite pour que les enseignants élaborent eux-mêmes leurs ressources pédagogiques en tenant compte du contexte dans lequel s'inscrit leur enseignement.

Pourquoi des nouveaux programmes ?

Les programmes d'économie-droit au lycée professionnel n'avaient pas fait l'objet de modifications depuis plus de quinze ans. Les contenus, quand bien même cela n'était certainement pas dans les intentions de leurs auteurs, avaient peu à peu conduit à un enseignement d'économie trop théorique, du moins jugé ainsi par les élèves qui n'en comprenaient pas la finalité et qui déploraient l'absence de lien avec les enseignements professionnels.

Une rénovation qui s'est imposée

Le découpage des nouveaux programmes sous la forme

de thèmes s'est imposé comme une évidence. Il fallait en effet permettre une diversité des parcours, rendre possible, par exemple le passage d'un CAP à un Bac professionnel. Cette architecture apporte une réelle fluidité à l'enseignement.

Revenir sur les finalités de cet enseignement...

La question du découpage traditionnel entre l'économie, -elle-même subdivisée en économie générale et économie d'entreprise- et le droit s'est à nouveau posée. L'objectif n'étant pas de former des économistes et encore moins des juristes, le maintien de ces catégories faisait courir le risque d'oublier l'objectif majeur consistant à fournir aux jeunes des clés de compréhension de leur environnement ainsi que les connaissances fondamentales qui permettent à un futur professionnel d'intégrer dans son action et, de manière concomitante, des éléments tels que la connaissance des mécanismes économiques fondamentaux, par exemple la formation des prix en liaison avec les règles du droit de la consommation et la connaissance de l'appareil de distribution en français. Dans cette perspective, nous devons aussi veiller à former au management des organisations, sans former des managers.

Il est donc important de construire des concepts fondamentaux solides sans pour autant aborder de manière théorique ces notions [...].

Le périmètre des contenus étudiés...

Les thèmes induisent donc une nouvelle approche de l'économie-droit, beaucoup plus transversale, directement reliée à l'environnement professionnel visé. N'oublions pas que les baccalauréats professionnels ont pour finalité première l'insertion professionnelle, ce qui n'interdit pas de penser également qu'un certain nombre d'élèves est susceptible de poursuivre des études après le baccalauréat professionnel.

Donner du sens...

En bac professionnel, la finalité de l'économie-droit

Le nouveau programme d'économie-droit en baccalauréat professionnel tertiaire (suite)

est le réinvestissement des connaissances acquises dans le cadre de situations professionnelles emblématiques de la spécialité du diplôme. Cela suppose, au-delà de la nécessaire contextualisation des notions, de leur donner du sens, c'est-à-dire de les repérer, de les mobiliser dans une situation professionnelle donnée tout en permettant leur réinvestissement dans d'autres situations. Des méthodes pédagogiques qui consisteraient à limiter la réflexion des élèves (placer un mot dans une case, dessiner une flèche entre une bulle et un carré, etc.) ne permettent pas de construire un savoir réinvestissable. D'autant qu'une grande partie du vocabulaire utilisé par les enseignants est polysémique et doit donc être explicité. Par exemple, le terme de « marché » renvoie davantage pour un jeune à ce qu'il peut observer dans son quartier le dimanche matin plutôt qu'à un concept économique. Ce qui doit être visé, c'est l'acquisition du sens qui préparera ces jeunes à une formation professionnelle tout au long de la vie.

Introduction au nouveau programme...

Si on ne devait retenir de ce programme que quelques idées-forces, on pourrait presque se limiter aux deux premières pages ! Tout y est, les buts à atteindre y sont clairement énoncés, des modalités pédagogiques sont évoquées... la suite en découle tout naturellement. C'est ce qu'il est indispensable de s'approprier, de relire régulièrement, afin de vérifier que la trajectoire au cours des trois années n'a pas dévié.

Pour le reste, l'architecture du programme comporte six grands thèmes d'étude, organisés selon une logique [fondée sur une démarche d'intégration professionnelle] :

- 1/ Le contexte économique de l'activité professionnelle ;
- 2/ Le cadre juridique de l'activité sociale ;
- 3/ Les relations sociales dans l'organisation ;
- 4/ La création de richesses ;
- 5/ L'organisation des échanges ;
- 6/ La régulation économique.

L'organisation des thèmes n'est en rien une proposition de progression pédagogique...

Le premier thème a pour objet de planter le décor de l'enseignement de l'économie-droit et de répondre à des questions fondamentales telles que : « Pourquoi travailler ? » ; « Quelle est la finalité, le sens profond, de l'activité professionnelle dans un domaine précis ? ». Le sens n'est pas le même pour une secrétaire, un comptable, un vendeur, un transporteur, ... C'est à l'enseignant d'organiser cette réflexion sur le fondement social du travail en observant l'activité professionnelle dans les contextes professionnels dans lesquels elle s'exerce.

Le thème deux permet de s'interroger sur le cadre réglementaire des activités professionnelles, environnement imprégné par la règle de droit. Pour autant, le cadre juridique ne doit pas être considéré comme un objectif, mais comme un moyen de régulation sociale, ce qui ne va pas de soi. Il est également porteur de valeurs intellectuelles et inclut une composante culturelle qui peut, pour diverses raisons, ne pas être acquise par certains élèves. Il est donc nécessaire de faire comprendre ce cadre réglementaire, de faire réfléchir, par exemple, aux finalités d'un CDD, d'un CDI, ou encore, sur le lien de subordination qui est à la base même du contrat de travail et construire une réflexion sur les conséquences de ce lien dans l'organisation sociale du travail qui sera abordée dans le thème 3.

Le thème trois découle tout naturellement de ce qui précède et aborde la question des relations sociales dans les organisations et pose la problématique de l'efficacité économique de l'organisation par rapport à ses contingences, eu égard aux aspirations individuelles et collectives des salariés. Il s'agit là d'aborder les éléments de base du management des ressources humaines et de la mobilisation des individus au travail.

Cette interrogation sur l'objectif d'efficacité des organisations conduit à étudier, dans *le thème quatre*, les notions d'activité marchande et non marchande et, plus globalement, la question de la production de richesses qui renvoie à la fois à l'efficacité de la combinaison productive, à l'organisation de la production, facteurs qui éclaire la contribution des acteurs à la croissance économique globale. La production de biens

Le nouveau programme d'économie-droit en baccalauréat professionnel tertiaire (suite)

et de services ayant pour objectif de satisfaire les besoins des individus, il est indispensable, dans notre système économique, que ces biens et services trouvent un débouché sur des marchés.

Le **thème cinq** aborde donc tout naturellement les aspects économiques et juridiques de ces échanges, notamment à travers la notion de contrat.

On termine assez logiquement par le constat que certains marchés dysfonctionnent et nécessitent la mise en œuvre d'une régulation (**thème six**), rôle assuré généralement dans les États de droit, dans le cadre de la politique économique du gouvernement. À cet égard, le marché du travail est tout à fait révélateur de cette problématique.

Au final, dans son organisation thématique, le programme peut se résumer à une soixantaine de notions fondamentales dont il convient de maîtriser le sens. Apprises, surtout comprises, réutilisables dans un contexte professionnel, porteuses de sens, génératrices d'une véritable réflexion, ces notions constituent le bagage indispensable d'un bachelier professionnel tertiaire, quel que soit son devenir après l'obtention du diplôme. Ce qui suppose également l'acquisition du vocabulaire économique et juridique associé à ces contenus. Dans cette perspective, bien qu'il puisse paraître quelque peu désuet, l'usage d'un « carnet de vocabulaire », quel qu'en soit le support, n'est peut-être pas totalement inutile.

La présentation formelle du programme...

Le titre de chaque thème est accompagné d'un « chapeau », une tête de chapitre, qui en donne à la fois, la finalité, le « pourquoi ? » et l'objectif, ce que l'élève doit atteindre.

La deuxième colonne est très explicitement nommée « Axes de réflexion », elle indique une direction à donner dans les recherches, rien d'autre. La colonne « Champs de connaissances » fournit, quant à elle, un périmètre notionnel, les contenus à construire qui indique une frontière à ne pas dépasser afin de permettre au professeur de centrer l'attention de l'élève sur des points essentiels, d'éviter le piège d'en

faire ou d'en dire trop, ce qui conduit inmanquablement à la surenchère et à son corollaire, le désengagement de l'élève.

L'apprentissage ne peut se faire que si l'élève est acteur de ses acquisitions. Que reste-t-il lorsque le professeur travaille à la place des élèves, s'active et que les premiers concernés restent passifs ? Il est urgent d'inverser cette situation, ce qui suppose de focaliser sur les points essentiels du programme.

Pendant la séance, c'est donc l'élève qui doit être en activité, le professeur jouant alors le rôle de passeur, de régulateur, de synthétiseur ; le plus gros de son travail se situant en amont, dans la préparation de situations-problèmes qui amèneront l'élève à l'observation puis à l'analyse, découvrant par lui-même les notions concernées, passant du particulier au général ; charge restant à l'enseignant d'organiser et de stabiliser les acquisitions. C'est ce qui permettra, ultérieurement, de conduire les élèves vers d'autres notions, d'autres concepts, à travers d'autres situations, d'autres textes,....

Enfin, comment faire travailler l'élève sur des notions d'économie et de droit durant les cours ?

Le programme a été conçu pour prendre appui sur une démarche pédagogique, profondément revisitée. Les contenus ont été définis sur les critères nouveaux, qui interrogent leur utilité professionnelle et sociale mais aussi, plus spécifiquement, l'intérêt pour l'élève, en d'autres termes, ce qu'il lui est possible d'acquérir dans le contexte de formation professionnelle où il se situe.

Dans cette perspective, il convient d'être extrêmement vigilant quant au recours aux outils pédagogiques, [il ne faudrait pas confondre la fin et les moyens]. Il a déjà été fait mention des manuels, il est indispensable aussi de parler des outils numériques. Ils accompagnent nécessairement aujourd'hui l'enseignement d'économie-droit : les ressources documentaires, les tableaux chiffrés, sont désormais sous forme numérique. Les outils tels que les tableurs, le traitement de texte, les logiciels de présentation assistée par ordi-

Le nouveau programme d'économie-droit en baccalauréat professionnel tertiaire (suite)

nateur, etc., doivent être mobilisés à cette occasion. À titre d'illustration, le recours à un tableau numérique peut apporter beaucoup dans la présentation d'une notion, la construction d'une compétence, d'une notion, d'un concept.

Mais il ne faut jamais perdre de vue que ces technologies ne présentent un intérêt que si elles permettent une mise en activité formative de l'élève [...] . Sans remise en perspective des pratiques, une technologie, peut même se révéler contre-productive et produire des effets indésirables.

En conclusion, le recours aux TICE est indispensable, leur intérêt est évident à condition que leur usage soit opportun et précédé d'une véritable réflexion pédagogique sur l'outil.

Autre piste de travail, l'articulation entre les PFMP, les objets d'études abordés en cours et le travail personnel de l'élève....

Il est indispensable, si l'on souhaite une véritable appropriation des contenus, de donner des missions d'observation et d'étude à l'élève, afin qu'il réinvestisse dans une situation concrète ce qu'il a étudié en cours, qu'il conduise par lui-même et en dehors des séances avec l'enseignant une activité réflexive ayant pour support des travaux remis dans les délais et faisant l'objet d'une évaluation.

Il ne s'agit pas pour l'enseignant d'accompagner l'élève pendant toute la durée de l'étude, mais de l'encourager à prendre des initiatives individuelles, condition inhérente à un véritable apprentissage. Cependant, il faut bien avoir conscience que nombre d'élèves ont perdu l'habitude du travail personnel. Face à des résistances, le rôle du pédagogue est de dépasser ces freins, notamment en fixant, dès la seconde, une forme de contrat avec la classe, dans lequel le travail personnel est réhabilité.

Pour l'enseignant, il s'agit de comprendre qu'il ne faut plus se limiter à la réalisation de cours, fussent-ils excellents, mais qu'il est indispensable de compléter son action, par d'autres moyens, sollicitant les capacités d'observation des élèves ainsi que leurs compétences en matière d'analyse des situations professionnelles, ce qui les préparera efficacement à l'insertion professionnelle et, pour certains, à la pour-

suite d'études, notamment en BTS.

C'est dans cette optique qu'a été conçue l'épreuve finale qui propose de placer l'élève dans une situation de restitution de connaissances, de mise en œuvre de compétences méthodologiques acquises à l'occasion d'études, menées, pour partie en classe et, pour partie, de manière individuelle. Il s'agit d'une situation d'évaluation qui lui permet de s'exprimer aussi bien de manière écrite (le dossier comportant quatre études rédigées) qu'oralement, dans le cadre de la présentation de son travail, sous forme d'un exposé.

L'écrit prend alors tout son sens et de manière sensiblement différente que l'exercice scolaire consistant à répondre, lors d'une épreuve sur table, à un questionnement économique ou juridique, dont les limites et les résultats sont connus de tous.

Abordons plus précisément l'évaluation certificative...

L'épreuve comporte une situation d'évaluation qui prend appui sur un dossier élaboré durant les deux dernières années de formation du cycle (première et terminale) et comportant quatre études réalisées par l'élève de manière individuelle.

Lors de l'épreuve, l'élève est conduit à présenter oralement, l'une de ces études, choisie par l'évaluateur.

La forme du dossier d'examen est laissée à l'appréciation de l'enseignant ; il peut s'agir d'un document papier mais aussi d'un support numérique, un DVD, etc. L'objectif est de donner l'occasion à l'élève de démontrer qu'il a conduit une réflexion personnelle qui s'est concrétisée par une production rédigée, sur laquelle il est capable de s'exprimer.

La partie restitution lui permet de restituer le fruit de sa réflexion sur un objet d'étude donné. Elle sous-tend l'appropriation de notions, qui seront vérifiées durant la phase d'entretien de vingt minutes consécutif à sa présentation. C'est à ce moment qu'il est possible d'évaluer la stabilité des acquis notionnels, les compétences méthodologiques développées à l'occasion de ces études, l'acquisition du sens que l'élève donne aux contenus étudiés.

Une grille nationale d'évaluation est fournie afin de préciser les modalités du dispositif. Elle permet d'évaluer le dos-

Le nouveau programme d'économie-droit en baccalauréat professionnel tertiaire (fin)

sier, la présentation des travaux et l'entretien suivant trois critères fondamentaux : les connaissances, les compétences méthodologiques, les capacités de restitution. La note comprend également une appréciation du niveau d'investissement du candidat. Une marge d'interprétation est laissée à l'enseignant, afin de valoriser les élèves ayant réellement fourni un travail d'investigation individuel, ou ayant conduit une réflexion personnelle.

Mettre en œuvre le CCF...

Mal organisé, le contrôle en cours de formation peut très rapidement se révéler chronophage. A raison de trente minutes par élève, il sera nécessaire de consacrer une quinzaine d'heures à l'évaluation en classe de terminale. Il est donc primordial de l'intégrer dans une planification rigoureuse : quelques préconisations s'imposent.

En tout premier lieu, il convient d'adopter une programmation des thèmes sur les 3 années qui prenne en compte les heures dévolues à l'évaluation certificative. Cela milite pour que l'année de terminale ne soit pas trop chargée. Rien n'interdit de travailler deux thèmes en classe de seconde, trois en première et de stabiliser l'ensemble des acquisitions en travaillant le dernier thème en terminale sous un angle fédérateur afin de capitaliser les acquis de seconde et première. Il ne faut pas oublier non plus que, justement pour permettre l'évaluation de terminale, le sixième thème est prévu sur une quotité de 15 heures. Il y a donc aussi et très largement le temps en terminale de traiter les thèmes cinq et six et de dégager la quinzaine d'heures dévolue à l'évaluation certificative. Bien évidemment, d'autres progressions sont envisageables et il revient aux enseignants de mettre en place leur progression dans le cadre de leurs contraintes pédagogiques et organisationnelles.

D'une manière générale, les volumes horaires indiqués pour chaque thème (140 heures sur les 3 années) sont largement compatibles avec le volume horaire global disponible (2 heures par semaine et par année de formation = 180 heures disponibles).

Quel que soit le choix, il faut prévoir de mener les premières évaluations à partir de janvier et éventuellement d'orien-

ter les travaux des élèves en conséquence. Par exemple, les élèves ayant été évalués en janvier peuvent développer une activité de soutien et d'accompagnement auprès d'autres élèves, moins avancés.

Ces quinze heures de janvier à juin (1) en classe de terminale, peuvent éventuellement faire l'objet d'une demande d'attribution, au titre des moyens horaires non affectés, qui figurent dans les DHG. Ce doit être le sujet d'une réflexion lors des conseils d'enseignement, dans le cadre d'une réflexion pédagogique en équipe et pour laquelle les corps d'inspection ont très certainement un rôle d'accompagnement à jouer ; il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Il est à noter que l'évaluation en CCF peut également être conduite à l'occasion des PFMP.

Plus généralement, on voit bien tout l'intérêt qu'il y a, pour les professeurs qui enseignent les matières professionnelles de spécialité, de prendre en charge aussi l'enseignement de l'économie-droit.

En guide de conclusion...

Le nouveau programme d'économie-droit représente une formidable occasion, pour les enseignants qui sont chargés de le dispenser, de revisiter la didactique de cet enseignement, les pratiques, les méthodes, les outils pédagogiques associés et de donner du sens aux contenus de formation, en lien avec la spécialité de chaque diplôme professionnel. Il vise à replacer l'élève au cœur des apprentissages, formule souvent incantatoire, mais qui dans le cas présent prend tout son sens, puisque l'activité des élèves est formellement inscrite dans le processus d'acquisition, à travers les objets d'étude.

Enfin, les modalités d'évaluation sont, pour la première fois en économie-droit, en lien direct, donc en cohérence, avec les modes d'acquisition des connaissances et les compétences méthodologiques à construire [...].

(1) En dernier recours, il est possible de banaliser ces quinze heures en juin mais cette situation n'est pas souhaitable.

Informatique et système d'information : contribution à l'offre de formation de l'économie et gestion

Christine Gaubert - Macon

IA- IPR, Académie de Créteil

L'enseignement des concepts, méthodes, technologies et outils mobilisés pour l'automatisation de l'acquisition, du traitement, du stockage et de la diffusion des informations, dans le cadre des activités de services, a évolué au cours de ces dernières décennies, tant en résonance à l'évolution technologique qu'en positionnement didactique.

La mise en place du nouveau [BTS Services informatiques aux organisations](#) est l'occasion de revenir sur l'offre de formation spécialisée en informatique et système d'information dans notre discipline (1).

Des BTS spécifiques permettent à l'informatique de prendre sa place parmi les enseignements d'économie et gestion

Du BTS de Mécanographe au BTS Informatique de gestion : une adaptation de l'offre et des contenus en phase avec l'évolution des métiers et des technologies

Entre 1962, date de création du BTS de Mécanographe, et 2011, date de mise en place du BTS Services informatiques aux organisations, cinq diplômes de techniciens supérieurs se sont succédés : BTS Traitement de l'information (milieu des années 60), BTS Gestion et exploitation des centres informatiques (1973), BTS Services informatiques (1981), BTS Informatique de Gestion (1987, rénové en 1997).

Si on analyse les contenus de formation de ces BTS informatique, on voit que l'enseignement d'informatique de gestion a évolué non seulement pour prendre en compte l'évolution technologique mais aussi pour viser d'autres métiers que ceux traditionnellement dévolus à l'informatique de gestion, à savoir le développement d'applications (appelé antérieurement analyse-programmation). Ce constat est visible, notam-

ment en 1973 avec la volonté de former aux fonctions de gestion et d'exploitation de centre informatiques (pour ne pas concurrencer le tout jeune DUT informatique), en 1981 avec la spécialisation de commercialisation de produits informatiques et, en 1997, avec l'option « administrateur de réseaux locaux d'entreprises ». Au fil du temps, on s'aperçoit que la programmation est restée un invariant des enseignements tandis que l'étude technologique des équipements a eu un statut varié suivant les différentes époques, tout comme les activités liées à la formalisation du système d'information (ce qui est classiquement appelé l'analyse).

Aujourd'hui le BTS services informatiques aux organisations : un nouveau besoin d'adaptation

À la rentrée 2011, le BTS Services informatiques aux organisations succèdera au BTS Informatique de gestion. Cette rénovation prend en compte l'évolution des besoins professionnels et ce nouveau BTS met en avant la démarche de service, à savoir la mise à disposition de solutions techniques en réponse à un besoin métier de l'organisation. Ceci implique la prise en compte des besoins de l'utilisateur depuis l'expression des exigences jusqu'à l'accompagnement dans la prise en main et l'exploitation de la solution dans une interaction constante.

Cette nouvelle formation offre **deux parcours, à savoir « solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux » et « solutions logicielles et applications métiers »** dans le cadre desquels les étudiants sont préparés à participer à des activités de production et fourniture de solutions respectivement d'infrastructure et logicielles. Le choix du parcours s'effectue à la fin du premier semestre de formation.

De nouvelles modalités pédagogiques ont été introduites dans cette formation :

- Un horaire de **projets personnalisés encadrés** permet aux étudiants de travailler en mode projet, dans le cadre d'ac-

Informatique et système d'information : contribution à l'offre de formation de l'économie et gestion (suite)

tivités de production et de fourniture de services, et de développer des attitudes professionnelles de communication, de veille technologique et d'auto formation, encadrés par des membres de l'équipe pédagogique ;

- L'acquisition de la professionnalité est tracée dans un **portefeuille de compétences** (2) que l'étudiant renseigne tout le long de sa formation et qui servira de support à l'une des épreuves d'examen.

Les enseignements dits « généraux » sont alignés sur la **préparation au métier**. Notamment l'enseignement d'analyse économique, managériale et juridique des services informatiques qui contribue directement à l'acquisition des compétences professionnelles visées par le diplôme. L'enseignement de mathématiques contient une unité d'algorithmique appliquée qui permet de mobiliser les concepts algorithmiques pour résoudre des problèmes mathématiques à l'aide de la programmation.

De nouvelles modalités de certification ont été introduites à savoir l'introduction du contrôle en cours de formation et le recours plus important à l'outil informatique dans certaines épreuves, notamment en enseignement général. Ainsi une sous-épreuve d'expression et communication en langue anglaise prendra appui sur des productions numériques.

Le contrôle en cours de formation (3) est prévu pour plusieurs épreuves :

- une sous-épreuve d'algorithmie appliquée qui se déroulera en fin de première année sur poste informatique ;
- une épreuve de conception et maintenance de solutions informatiques prendra appui sur les équipements informatiques manipulés par le candidat à partir d'une situation professionnelle qu'il aura vécue au cours de sa formation. Les deux situations professionnelles que le candidat présentera pour l'épreuve (dont une sera choisie par le jury pour l'évaluation) obéiront à des contraintes fixées par un cahier des charges national ;
- une épreuve dite « parcours de professionnalisation » permettra d'apprécier la qualité de l'analyse du candidat sur son parcours de formation, en s'appuyant sur son portefeuille de compétences.

La mise en place de cette nouvelle formation est d'importance pour garantir la qualification de techniciens supérieurs en informatique et attirer dans ce secteur plus de jeunes filles.

Dans l'enseignement secondaire, l'informatique devient une dimension de l'étude des systèmes d'information

Du bac H au bac STG Gestion des systèmes d'information, une évolution de l'offre et des contenus : de l'informatique vers l'étude des systèmes d'information

Entre 1969, date de création du bac H et la mise en place en 2006 de la terminale STG Gestion des systèmes d'information, le positionnement scientifique et technique de l'informatique dans l'enseignement secondaire tertiaire a été bouleversé.

Le baccalauréat de technicien « informatique » (bac H) est créé en 1969 pour répondre aux besoins des organisations qui avaient besoin de personnels moins qualifiés que des techniciens supérieurs pour des tâches de programmation. Un enseignement scientifique, de mathématiques et de physique, côtoie les enseignements spécifiques de technologies des matériels, programmation et analyse. Ce baccalauréat sera transformé en 1973 en baccalauréat de technicien « techniques informatiques ». À la fin des années 70, une formation de niveau baccalauréat en informatique est considérée comme inadéquate au marché de l'emploi. Cependant en 1981, le baccalauréat H est rénové, et prend une orientation tournée vers l'étude des microprocesseurs tant au niveau de la technologie que de la programmation.

La préparation au baccalauréat H disparaîtra avec la création des spécialités de la série Sciences et technologies tertiaires en 1994. La spécialité Informatique et gestion en terminale STT est en totale rupture avec le baccalauréat H notamment parce qu'elle n'est pas définie par une finalité professionnelle. Cet enseignement associe les méthodes et outils de l'informatique dans le cadre de référence de la ges-

Informatique et système d'information : contribution à l'offre de formation de l'économie et gestion (fin)

tion ; il allie des contenus de gestion, de conception d'applications informatiques et de mise en œuvre de solutions informatiques.

L'enseignement d'Informatique de gestion et de communication, introduit en classe de seconde en 2000, promeut un enseignement des technologies de l'information et de la communication par la conduite de projets, qui met l'élève dans une démarche d'apprentissage au sein de ses pairs.

L'installation de la série Sciences et technologies de la gestion en 2005 permet d'afficher des enseignements de systèmes d'information ainsi que de communication et réseaux informatiques dès la classe de première. Dans l'enseignement d'information et gestion, l'approche des systèmes d'information se fait au niveau organisationnel par la représentation des flux d'information échangés lors des activités menées dans les organisations mais aussi au niveau technologique par l'étude et l'usage des bases de données relationnelles et une initiation à la programmation par le recours à la logique algorithmique. L'enseignement d'information et communication permet d'aborder des éléments technologiques liés aux réseaux informatiques et aux services de communication.

La spécialité Gestion des systèmes d'information en terminale STG permet aux élèves d'appréhender le fonctionnement des organisations à travers l'étude de systèmes d'information, dans l'interaction des composants organisationnel, humain et technologique liés à la manipulation de l'information dans (et par) les organisations. Par une pédagogie originale d'étude de contexte, décrivant le système d'information d'une organisation et ses besoins d'évolution, l'élève découvre la contribution du système d'information au fonctionnement d'une organisation et acquiert des savoirs et savoir-faire, notamment dans le domaine de la gestion de projets et de l'informatique. Ainsi si le mot « informatique » a disparu de l'appellation de la spécialité, des contenus scientifiques et techniques liés au traitement automatisé de l'information sont cependant enseignés.

Demain, la série « sciences et technologies du management et de la gestion » : un pas de plus dans l'intégration d'une culture des systèmes d'information

Dans le cadre de la réforme du lycée, la série STG se « met à l'heure », en adaptant la maquette et en ajustant les contenus des programmes dans ce qui va devenir la série « sciences et technologies du management et de la gestion ». Cette nouvelle série offrira une seule classe de première avec un enseignement nouveau de sciences de gestion où la place transversale de l'informatique et des systèmes d'information n'occultera pas la spécificité de la spécialité en terminale. Celle-ci, sous la dénomination « Système d'information de gestion », succède à « Gestion des systèmes d'information » traduisant le recentrage sur l'objet, à savoir le système d'information mobilisé pour le fonctionnement et le pilotage des activités de production et de gestion dans les organisations.

En conclusion

L'essor et la qualité de la recherche en système d'information au sein des sciences de gestion ont permis de faire évoluer l'enseignement d'informatique et de système d'information en Économie et gestion en alignant l'enseignement des concepts, méthodes, technologies et outils sur les visées de chacune des formations, professionnelle ou technologique. Le BTS Services informatiques aux organisations demeure un diplôme où les méthodes et techniques informatiques sont au cœur des apprentissages tandis que dans l'enseignement secondaire, les dimensions organisationnelles, humaines et technologiques des systèmes d'information sont étudiées pour comprendre les apports des systèmes d'information au fonctionnement et au pilotage des organisations.

Notes

(1) « La constitution de l'informatique de gestion comme discipline scolaire » [EcoGest@actu n° 16 - mars 2003](#)

(2) (3) « Économie et Management » n° 140, juin 2011.

L'Abécédaire d'EcoGest@actu

Le management par l'ajustement mutuel

L'Abécédaire d'EcoGest@actu

Actualité : elle alimente évidemment le fil de notre publication. Mais au-delà du factuel, EcoGest@actu cherche également à repérer les tendances de fond de nos disciplines, à signaler des analyses pour éclairer l'ensemble de nos enseignements.

Back office : ensemble des outils et des compétences, techniques et autres, qui permettent de produire un mensuel à distance, sans réunion en présentiel à l'exception d'une journée par an pour définir les objectifs et organiser le travail !

Brève : intitulé-chapô, source, commentaire, lien. La brève constitue le cœur de notre publication. En lien avec l'actualité, elle doit donner envie au lecteur d'en savoir plus. Une brève doit être significative (en ignorant les effets de mode), fiable (sélection de sites reconnus hors sites personnels) et pérenne (le plus possible !).

Collaboration : le pilier du fonctionnement [d'EcoGest@actu](#). Cette aventure éditoriale fonctionne depuis 2001 avec les moyens et les contraintes du travail distant : confiance et empathie entre rédacteurs constituent l'essentiel des conditions de la réussite. Corollaires : trouver chaque mois des articles dont la présentation sous forme de brèves alimente chaque numéro, mais aussi accepter la critique voire le refus d'une proposition. Avec l'obligation de respecter les délais pour chaque publication mensuelle (1).

Délais : contrainte forte, parfois difficile à maîtriser ! L'objectif fixé d'une dizaine de numéros par année scolaire, pour relayer l'information et accompagner les enseignants dans leur métier, est malgré tout, un pari tenu depuis dix ans

Équipe : en dix ans, près d'une soixantaine de contributeurs ont participé à l'élaboration des différents numéros et à la construction de ce savoir partagé. Qu'ils en soient ici tous sincèrement remerciés.

Flux RSS : cette technologie permet de recevoir automatiquement les dernières mises à jour des sites préférés, d'EcoGest@actu (2), d'EDUbases (3) ou des espaces Netvibes (4) de l'économie-gestion.

Information : ce terme, venu du latin "informare" qui signifie "donner une forme", connaît de multiples acceptions. De la production et du traitement de l'information à sa communication, en passant par sa gestion, par l'étude de ses théories (5) ou la pratique de systèmes dédiés : l'information est au cœur de notre métier et d'EcoGest@actu.

Ligne éditoriale : sous l'autorité de l'Inspection générale, elle s'est progressivement adaptée à la fonction de veille informationnelle réactive, pour accompagner l'agilité intellectuelle des professeurs d'économie gestion.

Management : c'est à la fois l'un de nos objets d'enseignement et l'une de nos pratiques professionnelles, dans nos établissements scolaires comme lors de l'élaboration d'EcoGest@actu.

En termes pédagogiques, ce nouvel enseignement est clairement identifié dans les programmes de la rénovation de la filière STG (6). Cette discipline s'enrichit au fil des années et s'étend désormais largement aux classes post-baccalauréat. Le management des systèmes d'information intéresse désormais de nombreuses filières tertiaires : c'est l'occasion d'aborder de nouveaux territoires et de nouveaux enjeux (terminale GSI, STS SIO) (7).

Dans le cadre de sa publication, EcoGest@actu tente d'abord de prendre en compte les représentations et les intérêts des différentes parties prenantes de notre organisation au sens large : l'institution dont nous faisons partie, les contributeurs, d'horizons divers dans des domaines de compétences variés, et nos lecteurs, tout aussi hétérogènes. Il faut ensuite combiner au mieux nos ressources (techniques, organisationnelles, mais aussi humaines).

Organisations : associations, entreprises, institutions, ... Leur actualité, leurs évolutions, leurs pratiques alimentent notre réflexion et permettent de trouver les liens nécessaires à la construction de chaque numéro.

L'Abécédaire d'EcoGest@actu

Le management par l'ajustement mutuel (fin)

A sa manière, l'équipe d'EcoGest@actu tente d'être une "organisation apprenante" (8).

Production : en flux continu, parfois en flux tendus... EcoGest@actu est au rendez-vous chaque mois. Accessible à la fois par abonnement et par flux RSS, la production se fait en *workflow* sur un wiki privé. Après relecture attentive de l'ensemble des contributions, la publication est postée directement vers les boîtes aux lettres électroniques des abonnés. Dans un second temps, l'équipe se charge également de sa publication sur le site Educnet d'économie-gestion, de l'alimentation des fils RSS du site national ainsi que de la mise à jour des archives des diverses rubriques.

Rubriques : elles ont évolué depuis dix ans (9) pour suivre les évolutions de nos enseignements et de nos environnements (juridique, technologique, ...). Onze rubriques composent le corps d'EcoGest@actu pour livrer plusieurs dizaines de liens chaque mois. Au sommaire : informations institutionnelles (notamment les liens parus aux bulletins officiels), technologies de l'information et de la communication (TIC), communication et gestion des ressources humaines, comptabilité et finance d'entreprise, droit, économie, enseignement professionnel, informatique et gestion des systèmes d'information, management, mercatique et principes fondamentaux de l'économie-gestion.

Site national disciplinaire (10) : lieu fédérateur des productions et des expérimentations de l'économie-gestion et de l'usage des technologies, notamment des technologies de l'information et de la communication, dans nos enseignements, notamment par les liens vers les centres de ressources nationaux et les sites académiques.

C'est aussi "S" pour Synergie : EcoGest@actu relaie certaines informations du site national, en particulier la publication des articles de fond sur le système d'information ; la publication a par ailleurs trouvé sa place dans la rubrique Communiquer-Échanger d'Educnet économie-gestion.

Veille : une des missions d'EcoGest@actu, et sa pratique quotidienne constitue une des conditions du fonctionnement de l'équipe. Chercher, fouiller, repérer, trouver,

vérifier, mais aussi lire, relire, ... et écrire pour publier en alimentant le flux des numéros : un processus continu pour tenter d'être le "radar" de l'Économie-gestion. La veille effectuée vise à fournir "la bonne information, au bon moment, aux bonnes personnes" pour permettre de prendre "la" bonne décision, d'agir plus efficacement et idéalement, a minima de mieux connaître l'environnement de notre enseignement dans toutes ses composantes, pour contribuer à réduire l'incertitude.

Wiki : son usage depuis près de 5 ans a signé la fin des dizaines de messages échangés au sein de l'équipe à l'occasion de chaque publication. Unité de temps (planification annuelle de la publication mensuelle, partage des domaines d'intervention), de lieu (une seule URL), d'action (rythme personnel de collecte et de traitement, dans le respect du calendrier) : bref, le classicisme allié aux TIC.

Zoom : derniers mots pour terminer ce focus sur EcoGest@actu *inside* : bonne lecture !

Notes

- (1) L'éditorial du n° 4 d'EcoGest@actu (juin 2001) s'intitulait "Publier est un exercice difficile".
- (2) <http://www.educnet.education.fr/ecogest/echanges/ecogestactu/flux-rss-d-ecogestactu>
- (3) http://www.educnet.education.fr/bd/urlic/rss/ecogest_rss.xml
- (4) <http://www.netvibes.com/educnet-ecogest> et http://www.netvibes.com/pfegressources_reseaucerta_org#Accueil
- (5) http://interstices.info/jcms/c_37274/theories-et-theorie-de-linformation
- (6) <http://www.eduscol.education.fr/pid23202-cid46459/programmes-du-cycle-terminal-de-la-voie-technologique.html>
- (7) <http://www.reseaucerta.org/>
- (8) "Les organisations apprenantes sont des espaces favorisant les conversations génératives et l'action concertée." cité dans l'éditorial du n° 2 d'EcoGest@actu (avril 2001), intitulé "Marseille : la base d'une organisation apprenante" suite aux Premières rencontres de l'économie-gestion. Cf. F. Kofman & M. Senge, "Le Cœur des organisations apprenante", Université Laval, 1997.
- (9) Le premier numéro d'EcoGest@actu (mars 2001) présentait le sommaire suivant : Éditorial - Écrivez nous - Notre projet éditorial - Ensemble... à Marseille - La voie des métiers - Au-delà des mots - L'actualité du droit - Innovations - En ligne - Les tuyaux de l'info - Des liens ! - Panorama de la presse
- (10) Accessible sous le lien <http://www.educnet.education.fr/ecogest/>
Alias : <http://ecogest.info>

D'hier à aujourd'hui : le Droit revisité

10 ans de Droit

D'hier à aujourd'hui : le Droit revisité

Le premier article de droit publié dans le numéro 1 d'EcoGest@actu, en mars 2001, justifie l'utilité de la veille juridique par l'inflation normative qui « répond aux exigences d'une société de plus en plus technique et complexe qui nécessite toujours plus de droit pour régler des situations nouvelles. » (1). Cette justification, dix ans après, est toujours d'actualité.

Dès le second article, EcoGest@actu aborde les aspects juridiques liés à la dématérialisation croissante de l'activité économique et des transactions qui en résultent, approche qui sera privilégiée pendant dix ans. Au début des années 2000, le développement de l'informatique et des télécommunications incite les juristes à s'interroger sur la recevabilité de nouveaux moyens de preuve. La loi du 13 mars 2000 innove en attribuant la même force probante aux documents et supports informatiques que l'écrit sur support papier (2). Cette innovation juridique s'est imposée lentement face au développement rapide des techniques, le temps du droit n'étant pas celui de l'évolution technologique.

C'est aussi l'occasion pour les juristes de débattre du concept de neutralité technologique : la loi ne doit pas privilégier l'utilisation d'une technologie au détriment d'une autre. Elle doit « énoncer les droits et les obligations des personnes de manière générique » (3) et donner à toutes les techniques la même reconnaissance juridique en s'appuyant sur des conditions qui n'obligent pas à agir selon des normes ou standards particuliers. Le principe de neutralité technologique est associé à l'équivalence fonctionnelle : la loi reconnaît la même valeur juridique à des documents fonctionnellement équivalents à condition qu'ils portent la même information et que leur intégrité soit assurée. Le principe de la neutralité technologique, s'il permet aux textes de lois de prendre en compte les évolutions technologiques sans être modifiés, est critiqué, notamment en droit du commerce électro-

que. Leur écriture est imprécise et le rôle d'interprétation des textes par le juge renforcé, d'où l'importance de la jurisprudence.

Ces discussions sont importantes puisque, ces dix dernières années, l'évolution du droit a été essentiellement marquée par l'impact de la troisième révolution industrielle, c'est-à-dire la diffusion, dans tous les secteurs, de l'électronique. L'informatique et les réseaux, notamment internet, modifient l'accès à l'information et son traitement, l'organisation des entreprises, le travail mais aussi l'enseignement, les loisirs, etc. Le Web 2 facilite le partage d'informations et développe l'intelligence collective. En dix ans, la proportion des ménages disposant d'un accès à internet à domicile est passée de 12 % à 64 % (4). Ce bouleversement, initié par les technologies de l'information et de la communication, a fait naître de nouveaux objets de droit, de nouvelles situations, à l'origine de conflits, les droits fondamentaux de chacun n'étant plus toujours respectés.

Parmi ces objets de droit, on trouve aussi bien des produits (logiciels, matériels) que des services. Les juristes rencontrent des difficultés pour qualifier juridiquement certains objets, par exemple les logiciels. Art ou technique ? Œuvre de l'esprit au sens du CPI ou invention ? De la réponse à cette question dépend la nature juridique de la protection des logiciels. La loi française ne propose pas de définition, d'où les controverses sur les modalités de la mise en œuvre de leur protection (5) : le droit d'auteur ou le droit des brevets. Il en est de même au niveau européen : les débats sur ce sujet sont récurrents ces dix dernières années sous la pression des lobbies.

Des usages des TIC conduisent les professionnels du droit à revisiter quelques notions fondamentales : la propriété intellectuelle à l'ère du « peer to peer » (6), du « streaming » (7) et du Web 2, les données à caractère personnel (notion plus large que les données nominatives), l'identité réelle et

D'hier à aujourd'hui : le Droit revisité (suite)

l'identité numérique ainsi que leur protection sur les réseaux sociaux, le respect de la vie privée face au développement des moyens de traçabilité et de profilage (8), la frontière entre la vie privée et la vie professionnelle, le droit à l'oubli (9), la protection de la réputation (10), etc.

De nombreuses études sur ces sujets sont publiées : elles cherchent à proposer des réponses juridiques équilibrées par exemple entre la protection du créateur et le droit légitime de l'accès à la connaissance pour tous, entre la protection des données à caractère personnel et de la vie privée et l'exploitation commerciale de ces informations. Les discussions et les hésitations sont nombreuses, les nouvelles lois fixent des dates de révision (11) et la jurisprudence est parfois fluctuante face à l'évolution des moyens techniques qui permettent parfois de contourner le dispositif juridique. C'est pourquoi certains choix législatifs sont fortement contestés et considérés comme déjà obsolètes (12) lors de leur mise en œuvre

Par ailleurs, l'usage des réseaux ces dernières années limite la portée d'un droit national (13), même si en Europe, diverses directives tentent d'harmoniser les législations notamment dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.

Cependant, un certain nombre de lois qui prennent en considération les innovations technologiques, ont marqué cette décennie :

- loi « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information » dite loi DADVSI du 1er août 2006 (14) ;
- loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004 ;
- loi dite de lutte contre la contrefaçon du 29 octobre 2007 ;
- loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs ou loi Chatel (15) du 20 décembre 2007 ;
- loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet dite loi « Création et internet » ou loi HADOPI du nom de la haute autorité qu'elle crée, du 12 juin 2009 (16) ;
- loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) du 14 mars 2011 (17).

Ainsi, peu à peu, toutes les branches du droit intègrent le développement des TIC (droit social, droit des affaires, etc.).

Si le Droit a pris en compte les modifications de l'environnement technologique, il a aussi tenté d'intégrer l'évolution d'un environnement sociologique, économique et financier mondialisé, de répondre aux nouvelles aspirations des personnes par le vote de quelques lois significatives : le « Grenelle » de l'environnement (18), la loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, etc.

Le nombre de lois (et de décrets) a donc continué à augmenter régulièrement en France pour répondre à chaque modification de l'environnement alors qu'il faudrait « légiférer en tremblant » (19). Cette situation conduit d'ailleurs à une certaine insécurité législative. De nouvelles lois sont en préparation pour faire face à de nouvelles contraintes, technologiques par exemple. Le débat sur la neutralité technologique est de nouveau ouvert. En France mais aussi en Europe et aux États-Unis, la « neutralité du Net » est discutée face à la saturation future du Réseau.

Faut-il mettre en place une régulation partielle du Réseau afin de privilégier certains contenus ou acteurs ou maintenir la neutralité totale de l'Internet qui garantit l'égalité d'utilisation du Réseau entre tous les acteurs ?

NB : Les notes renvoient à des liens publiés ces 10 dernières années dans EcoGest@actu

Notes

(1) Rapport parlementaire d'Alain VIDALIES, député

(2) La valeur probante de l'écrit numérique : <http://www.legalbiznext.com/droit/La-valeur-probante-de-l-ecrit>

(3) Pierre Trudel

D'hier à aujourd'hui : le Droit revisité (fin)

- (4) Source INSEE :
<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1340/ip1340.pdf>
- (5) Cf. article publié dans le n° 14 d'EcoGest@actu : « Le logiciel doit-il être brevetable ? »
- (6) Quel avenir pour le "peer-to-peer" ?
http://www.entreprise-et-droit.com/Ing_FR_srub_81_iart_582-Analyse---Quel-avenir-pour-le-peer-to-peer--.html
- (7) Le "streaming", technique légale ou illégale ?
<http://www.net-iris.fr/veille-juridique/doctrine/18991/le-streaming-technique-legale-ou-illegale.php>
Le streaming, légal ou illégal ?
<http://www.journaldunet.com/expert/le-net/27623/le-streaming-legal-ou-illegal.shtml>
- (8) La traçabilité entre sécurité et liberté
<http://www.cndp.fr/archivage/valid/132047/132047-16720-21390.pdf>
- (9) Le droit à l'oubli sur Internet
<http://www.journaldunet.com/management/expert/juridique/35373/le-droit-a-l-oubli-sur-internet.shtml>
- (10) Dossier sur l'e-réputation
<http://www.les-infostrateges.com/article/0809348/>
- (11) Par exemple, lois relatives à la bioéthique, les paris sportifs, à l'urbanisme, etc.
- (12) Par exemple, les mesures prises la loi HADOPI
- (13) Distorsion de la compétence territoriale du juge français dans l'univers numérique
<http://www.legalbiznext.com/droit/Distorsion-de-la-competence>
- (14) Loi « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information » dite loi « DADVSI »
http://www.droit-technologie.org/1_2.asp?actu_id=1204
- (15) Loi Chatel : ce qui change pour le consommateur dans le secteur des communications électroniques
<http://www.village-justice.com/articles/Chatel-change-consommateur-secteur,3142.html>
Renforcement de la concurrence au bénéfice des consommateurs : loi Chatel
<http://www.net-iris.fr/veille-juridique/dossier/18623/renforcement-de-la-concurrence-au-benefice-des-consommateurs-loi-chatel.php>
- (16) HADOPI : analyse à jour de la censure du Conseil constitutionnel
<http://www.juriscom.net/uni/visu.php?ID=1138>
- (17) Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2)
<http://www.courrierdesmairies.fr/actualite/a-la-une-la-loppsi-2-est-adoptee-par-le-parlement-24170.html>
-

Économie : les controverses de la mondialisation

10 ans d'Économie

Les controverses de la mondialisation

En économie, les liens signalés dans EcoGest@actu reflètent à la fois des situations conjoncturelles et des pistes de réflexion sur des évolutions structurelles plus ou moins perceptibles.

À cette aune, les signalements des premiers numéros renvoient à un autre monde, caractérisé par la poursuite de la croissance, la confiance en la mise en œuvre de l'euro, l'adhésion de la Chine à l'OMC, la préparation du cycle de Doha et la définition des objectifs du millénaire de la CNUCED. En même temps, ils annoncent les désordres de la sphère monétaire (la crise du peso argentin) et financière (la bulle internet).

Le premier lien signalé dans le numéro un d'EcoGest@actu pointe sur un article de la revue de l'OFCE (n° 751 d'octobre 2000) : « L'État pare-chocs, perspectives 2000-2001 pour l'économie française ». Il commence par ces mots : « *La prévision de croissance de l'OFCE est de 3,4 % pour l'année 2000 et de 3,7 % pour l'année 2001. La dynamique vertueuse de croissance enclenchée en France et en Europe depuis 1997 se poursuit* » (1). Au même moment, le quotidien « Le Monde » du 1^{er} mars 2001 titre : « *Symbolique, le cap du million de chômeurs en moins* ». D'autres signalements sont consacrés au passage à l'euro, sur les sites du Ministère de l'emploi et de la solidarité, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, de l'Ordre des experts comptables, etc.

Novembre 2001 annonce deux tournants majeurs : « *L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce* » (Le Monde, 13/11/2001) et « *L'accord sur le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales adopté par les 142 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce au terme de la conférence de Doha. L'échec de Seattle est effacé.* » (Le Monde, 16/11/2001).

Dix ans plus tard, un premier regard pourrait laisser apparaître un certain désenchantement. Les objectifs du millénaire sont loin d'être atteints (2), les progrès de la Chine (3) et (4) déstabilisent l'industrie mondiale et risquent de relancer la guerre des monnaies (5), l'environnement pâtit des échecs des sommets de Copenhague (6) et de Cancun. La crise des *subprimes* a affaibli la croissance des pays du Nord et la confiance dans le système financier. Récemment la crise de l'Euro réduit la crédibilité de l'Union Européenne, et les impacts de la stratégie de Lisbonne et de l'économie de la connaissance n'ont pas encore produit les résultats espérés sur la croissance et sur l'emploi (7).

Cependant cette décennie n'a pas été vaine, en faisant apparaître, de manière incontestable, le besoin accru d'une régulation européenne et mondiale, comme en témoignent les derniers signalements d'EcoGest@actu. Face à la crise économique, la France et l'Europe tentent de renforcer les mécanismes de coordination budgétaire européenne (8) et les règles d'équilibre interne (9). Ailleurs, les Sommets du G8, puis du G 20 tentent d'imposer des règles prudentielles plus solides (10), et par exemple, l'encadrement de l'activité des agences de notation (11). Enfin, la prise en compte du développement durable impose une redéfinition des objectifs de la croissance et de ses instruments de mesure (12). Dans ce cadre, certains des engagements du Grenelle de l'environnement commencent à voir le jour, et les réflexions vers une fiscalité écologique progressent, vaille que vaille... (13).

Ainsi, en économie, comme ailleurs, l'action dépend aussi du pouvoir d'indignation de « ceux qui marchent contre le vent ». (Indignez-vous ! de Stéphane Hessel aux éditions Indigène).

Les notes renvoient à des liens tous signalés dans EcoGest@actu (voir page suivante)

Économie : les controverses de la mondialisation (fin)

Notes

- (1) Cette archive est en ligne à :
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ofce_0751-6614_2000_num_75_1_1629#
- (2) PNUD - Les objectifs du millénaire :
<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>
- (3) La Chine, premier exportateur mondial de biens :
http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/01/10/la-chine-premier-exportateur-mondial_1289810_3234.html
- (4) La Chine est devenue la deuxième économie mondiale :
http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/02/14/la-chine-est-devenue-la-deuxieme-economie-mondiale_1479580_3234.html
- (5) La guerre des monnaies : la stratégie de la FED :
http://www.alternatives-economiques.fr/la-fed-fait-elle-n-importe-quoi--_fr_art_633_51826.html
- (6) Copenhague ou la nouvelle donne climatique international - janvier 2010 :
<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille162-3.pdf>
- (7) Les prolongations de la stratégie de Lisbonne :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000507/index.shtml>
- (8) La France et l'Europe face à la crise économique :
http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=302
- (9) La crise de la zone euro appelle des réformes structurelles :
<http://www.fesparis.org/publications.php>
- (10) Le risque systémique :
<http://www.economie.gouv.fr/actus/10/100414rapport-lepetit.html>
- (11) Le pouvoir des agences de notation :
<http://www.la-croix.com/Les-agences-de-notation-ont-elles-trop-de-pouvoir-/article/2423912/55400>
- (12) Les suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi :
http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/stiglitz/Stiglitz_intervention_DG.pdf
- (13) La fiscalité écologique :
http://www.alternatives-economiques.fr/fiscalite-verte--la-france-reste-a-la-traine_fr_art_633_48615.html

Quelles évolutions en Comptabilité-Finance-Gestion ?

10 ans d'évolutions en Comptabilité - Finance - Gestion

Pour les comptables, les années 2000 ont débuté avec le passage à l'euro. Si celui-ci a suscité de nombreuses inquiétudes chez les comptables et les éditeurs de progiciels, une bonne anticipation de la transition a finalement permis un passage en douceur. (1)

En fait ce sont d'autres révolutions qui auront marqué la décennie en matière de comptabilité-finance. La comptabilité n'échappe pas en effet, aux grandes mutations que sont la mondialisation, la complexification des échanges entre acteurs économiques, la généralisation des usages de l'Internet et des TIC. Elle ne peut non plus éviter, bien sûr, les crises qui accompagnent ces mutations et les exigences accrues de sécurité et d'assurance.

On peut ainsi relever trois axes d'évolutions majeurs :

- les bouleversements de la normalisation comptable,
- la montée en puissance de la surveillance et du contrôle des comptes,
- les impacts des technologies de l'information de comptabilité-gestion.

Ces évolutions doivent être prises en compte dans les enseignements d'économie-gestion.

La normalisation et l'impact des IAS/IFRS

L'amplification de la mondialisation des échanges et des financements, les scandales financiers du début de la décennie et les mouvements de fusions acquisitions ont renforcé les besoins de fiabilité, de comparabilité et de lisibilité de l'information financière, rendant de plus en plus nécessaire une harmonisation internationale.

"L'harmonisation comptable internationale qui s'est engagée a entraîné une refonte des processus de normalisation comptable dans un grand nombre de pays mais également une convergence des normes comptables vers les IFRS." (2).

C'est ainsi que l'Union européenne a, en 2002, renoncé à l'élaboration des normes au profit d'un organisme privé, l'IASB (*International Accounting Standards Board*), avec l'adoption des normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

En France, l'adoption n'est pas complète. En effet, les IFRS sont obligatoires pour les sociétés cotées, optionnelles pour les comptes de groupe ne faisant pas appel à l'épargne publique, "interdites" pour les comptes individuels qui restent soumis au plan comptable Français (3) (4).

Le système de réglementation français évolue lui aussi avec la fusion en 2009, du Conseil national de la comptabilité (CNC) et du Comité de la réglementation comptable (CRC) en un organisme unique, l'Autorité des normes comptables (ANC). Cela répond à un double objectif de crédibilité et de représentativité internationale (5).

Dès lors, le Plan comptable général (PCG), dont les textes étaient marqués par une grande stabilité depuis sa création en 1947 et la refonte de 1982, devient une réglementation "mouvante", obligeant à une veille constante (5). Le plan comptable converge partiellement et progressivement vers les normes internationales (6), par exemple, avec les nouvelles définitions des actifs et des passifs, et les règlements relatifs aux amortissements et dépréciations, etc.

Cette évolution vers les normes internationales est lourde de conséquences sur les métiers de la comptabilité et de l'audit, et ne se fait pas sans heurts. En effet, certains concepts centraux sont peu compatibles avec les conceptions traditionnelles françaises :

- la "prééminence de la substance sur la forme", qui bouleverse la vision patrimoniale et juridique de la comptabilité en France ;

- la "juste valeur" (ou *Fair Value*) qui est en opposition avec le principe de prudence et son corollaire, le coût historique. Le débat autour de la juste valeur est constant depuis 10 ans, certains allant même jusqu'à poser la question de sa

Quelles évolutions en Comptabilité-Finance-Gestion ? (suite)

responsabilité dans la crise financière actuelle (7).

Parmi les problèmes et critiques soulevés par l'adoption des IFRS (8), on peut relever :

- la perte de souveraineté des états dans la normalisation-la "non neutralité" des normalisateurs : caractère privé de l'IASB, influence des US GAAP (*United States Generally Accepted Accounting Principles*) ;
- l'orientation prioritaire de l'information comptable vers les actionnaires et investisseurs, privant les autres parties prenantes (état et organismes statistiques, salariés, partenaires économiques) d'une information lisible et pertinente.

L'impératif de sécurité et les systèmes de contrôle

La crise financière et les tensions qu'elle provoque ainsi que la complexification des marchés et des instruments financiers, ont mis au jour le rôle prépondérant de l'information financière, donc de la comptabilité, dans les mécanismes économiques mondiaux.

Les scandales à grand retentissement et les faillites d'entreprises (Enron, WorldCom, Vivendi, etc.) ont révélé les failles de la réglementation comptable et des systèmes de contrôle de l'information financière.

En réponse, outre l'évolution de la normalisation évoquée précédemment, les solutions apportées portent sur les modifications des systèmes de contrôle.

La loi de sécurité financière en France (LSF, 2003), en écho à la loi Sarbanes-Oxley (SOX, 2002) aux États-Unis, fixent les grands objectifs (9) :

- détecter plus précocement les risques encourus par les actionnaires ;
- et prévenir les comportements frauduleux des dirigeants, par des obligations de communication plus explicites et des peines encourues nouvelles ou aggravées.

Ces lois instituent une responsabilité accrue des dirigeants, un renforcement du contrôle interne, l'indépendance des organes vérificateurs et une réduction des sources de conflits d'intérêt.

En France, la loi de sécurité financière (LSF) crée l'Autori-

té de marchés financiers (AMF), regroupant ainsi les divers organes de régulation (COB, CMF, CDGF) et lui confiant les compétences de régulation, de consultation, de contrôle prudentiel, de sanction et d'autorisation sur les marchés financiers (10).

La LSF institue aussi le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) dont la mission est d'assurer la surveillance de la profession, avec le concours de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Le rôle de commissaires aux comptes dans le contrôle et la surveillance des sociétés est renforcé, ainsi que les exigences d'indépendance (11).

Les TIC et les systèmes d'information de gestion

La matière première de la comptabilité/Gestion est l'information quantitative et monétaire.

L'information comptable et financière n'a pas été épargnée par la forte évolution des moyens de collecte, traitement et diffusion, liés en particulier au développement d'Internet dans les échanges professionnels ("B to B") et à la dématérialisation croissante des documents.

Les évolutions technologiques ont un impact direct sur les échanges en matière comptable et financière avec les partenaires externes (12) :

- recours à l'Échange de données informatisées (EDI), ou à la signature électronique ;
- émergence des télé-transmissions, des procédés de télé-déclaration avec l'administration ;
- ouverture partielle et sécurisée du système d'information aux partenaires extérieurs, avec l'Extranet, le e-commerce, la e-facturation.

Au cours cette décennie, dans la continuité de la précédente, les systèmes d'information, corrélés aux opérations économiques des entreprises, se sont complexifiés : les interactions entre sous-systèmes de l'entreprise se multiplient, les échanges et les volumes d'informations augmentent, les délais de réaction et de prise de décision se contractent.

Quelles évolutions en Comptabilité-Finance-Gestion ? (suite)

En réponse à ces exigences, le système d'information tend à l'intégration globale : les applications communicantes ou interfacées cèdent de plus en plus la place aux PGI/ERP (PGI : Progiciel de gestion intégré, ERP : *Enterprise Resource Planning*), dans les grandes entreprises comme dans les PME/PMI (13).

Prendre en compte les évolutions dans l'enseignement de la gestion

Face à toutes les évolutions citées précédemment, les métiers de la comptabilité gestion se modifient et nécessitent une approche nouvelle, pour répondre à :

- l'automatisation croissante de la collecte ;
- l'augmentation de la puissance des outils informatiques de traitement des données financières ;
- le besoin d'informations en temps réel et les prises de décisions plus rapides ;
- une modification hiérarchique des tâches en comptabilité : la production et la collecte diminuent, le contrôle-vérification, l'interprétation, l'analyse, la communication prennent de l'importance.

Le passage de STT à STG, fait marquant de la décennie pour les enseignements d'économie-gestion, illustre ce changement d'approche.

Dans les programmes STG de comptabilité finance, la notion de système d'information occupe une place centrale. L'information comptable est située au centre du processus de décision : il est alors nécessaire d'aborder la matière d'une façon moins technicienne, en renforçant la prise en compte du contexte de l'entreprise, des notions managériales, et en conduisant les élèves vers plus de travaux de type analyse-exploitation-contrôle de l'information, plutôt qu'à ceux de création-conception-saisie de l'information de base.(14) .

Le développement des PGI/ERP dans les entreprises a aussi un impact fort sur les enseignements d'économie-gestion. Les programmes et référentiels font désormais largement appel aux compétences exploitables ou observables au travers de l'outil PGI.

En effet, celui-ci, en tant qu'image du système d'informa-

tion, permet aux élèves/étudiants d'avoir une vision globale et opérationnelle du SI et de mettre en pratique les concepts tels que les autorisations d'accès à l'information, la répartition des fonctions et des tâches, les schémas de flux, la traçabilité des flux, etc.

Nous ne sommes encore qu'aux balbutiements des usages des PGI dans les enseignements, car ceux-ci vont profondément modifier les pratiques pédagogiques en gestion. Cependant, les ressources des sites nationaux et académiques apportent de plus en plus de solutions (15) à nos problématiques d'enseignement.

Notes

(1) Passage à L'euro

<http://www.ecogesam.ac-aix-marseille.fr/Resped/Ecogen/euroiufm/index.htm>

(2) La normalisation comptable - État des lieux en 2010

<http://www.creg.ac-versailles.fr/spip.php?article419>

(3) Impact des normes comptables internationales sur la comptabilité française :

<http://www.creg.ac-versailles.fr/spip.php?article81>

(4) IFRS – qui est concerné ?

http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/qui_est_concerne

Comprendre le PCG

http://www.focuspcg.com/menu_gauche/comprendre_le_pcg

(5) Sites pour la veille sur les évolutions des normes et règles comptables :

<http://www.focuspcg.com>, <http://www.focusifrs.com>

<http://www.anc.gouv.fr>

<http://crcef.ac-grenoble.fr/index.php?tg=articles&topics=90>

(6) Focus PCG - Comprendre le PCG

http://www.focuspcg.com/menu_gauche/comprendre_le_pcg/ifrs_et_pcg

Quelles évolutions en Comptabilité-Finance-Gestion ? (fin)

(7) Dossier Alternatives économiques "Comptabilité : enjeux, normes, théories" - "La faute aux normes comptables ?"

http://alternatives-economiques.fr/la-faute-aux-normes-comptables-fr_art_729_38298.html

L'Institut de l'entreprise – *Working Paper* n°25, fév. 2009 :

http://www.institut-entreprise.fr/fileadmin/Docs_PDF/travaux_reflexions/Working_paper/WP_25.pdf

Ministère de l'économie, rapport sur la normalisation comptable (oct. 2009) :

http://www.economie.gouv.fr/presse/communiqués/091023_rapport_morand_marteau.pdf

(8) Problèmes soulevés par la normalisation internationale

http://alternatives-economiques.fr/comptabilite---enjeux---normes--theories_fr_pub_729.html

(9) LA LSF

- texte intégral :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000428977&dateTexte=>

- articles :

<http://www.journaldunet.com/solutions/expert/10894/loi-de-securite-financiere-contrôle-interne-et-fiabilité-des-si.shtml>

<http://www.xmco.fr/article-lsf.html>

(10) L'Autorité des marchés financiers (AMF)

http://www.amf-france.org/documents/general/5416_1.pdf

http://www.amffrance.org/affiche_page.asp?urldoc=lesmissionsamf.htm&lang=fr&ld_Tab=0

(11) Présentation du rôle du H3C :

<http://www.h3c.org/presentation.htm>

<http://www.cncc.fr/mission-legale.html>

(12) Les TIC et la comptabilité gestion

<http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/tice/edi.htm>

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.applications.jsessionid=AQWDQOEKCLN5VQFIEIQCFFA?espId=2&pageId=prof_app_edi&sfid=2470

(13) ERP – PGI dans les PME

<http://www.erp-infos.com/article/m/221/erp-en-pme%C2%A0-quadrature-du-cercle-ou-panacee%C2%A0-premiere-partie.html>

<http://www.erp-infos.com/article/m/235/erp-en-pme--quadrature-du-cercle-ou-panacee--deuxieme-partie.html>

<http://www.erp-infos.com/article/m/253/erp-en-pme%C2%A0-quadrature-du-cercle-ou-panacee%C2%A0-troisieme-partie.html>

(14) Programmes officiels de STG

http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2004/hs1/hs1info_gest1.pdf

<http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2005/hs2/comptabilite.pdf>

(15) Usages pédagogiques des PGI

<http://www.educnet.education.fr/ecogest/usages/PGI-exemples-usages-classe>

10 ans de Mercatique : les incontournables du mix

10 ans de Mercatique Les incontournables du mix

Quels sont les principaux traits marquants des analyses en stratégie marketing aujourd'hui ? Les produits sophistiqués côtoient les produits de base, les produits importés côtoient les produits *Made in France*. Un point commun à tous ces produits est leur renouvellement rapide.

La multiplication des canaux de distribution réels et virtuels rend complexe le choix d'un seul et unique canal pour les producteurs qui choisissent souvent un canal approprié non par produit mais par cible client.

La communication commerciale multicanale se développe au point de devenir une évidence pour répondre à la multiplicité des canaux de distribution. Dans un monde d'accumulation de messages commerciaux, les technologies viennent renforcer la créativité des publicitaires pour améliorer la visibilité des messages.

L'échelle de prix, cristallisant ces évolutions, ne peut être que très vaste. À tel point que certains producteurs demandent des régulations ou les mettent en œuvre eux-mêmes... générant des plaintes pour entente sur les prix. Cette vaste échelle de prix est scrutée avec attention par les clients grâce à un outil aujourd'hui entré pleinement dans le comportement du consommateur : le comparateur de prix.

10 ans de mercatique : le témoignage d'EcoGest@actu sur les grandes tendances

L'immense variété des produits a généré une immense variété d'analyses et de stratégies mercatiques mises en œuvre dont EcoGest@actu a rendu compte numéro après numéro.

EcoGest@actu s'est attaché à relayer ces tendances, dont :

- Les évolutions de la recherche en mercatique ("Marketing, méthodes, modèles et théories" EcoGest@actu n° 45) et leur intégration dans le monde social, juridique et économique ("La *e-publicité* préoccupe les eurodéputés", EcoGest@actu n° 90) ;
- Les évolutions techniques des produits ("Étiquettes communicantes", EcoGest@actu n° 57 ; "Le livre numérique va démarrer en France", EcoGest@actu n° 90) ;
- Certaines évolutions techniques ayant des applications mercatiques, comme l'utilisation de la réalité augmentée pour les essayages ou les modalités de paiement ("Payer avec son mobile : ce qu'il faut savoir", EcoGest@actu n° 68). Dans ce cadre, EcoGest@actu a suivi tout particulièrement le développement des applications commerciales d'internet ("Publicité et commerce électronique", EcoGest@actu n° 47 ; "Achats en ligne, suivez le guide - édition 2010", EcoGest@actu n° 79) ;
- Les évolutions du comportement du consommateur : un consommateur peu fidèle dans un monde d'accumulation de messages commerciaux, un consommateur très informé, un consommateur qui négocie, un consommateur qui crée de l'information ("Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à changer de prestataire ou de fournisseur pour cause d'un service client jugé insatisfaisant", EcoGest@actu n° 68) ;
- Le maintien et l'actualisation des techniques mercatiques classiques : les stratégies marketing sont basées sur le marketing mix, la multiplication des messages, VPC, marketing direct, catalogues, courriers et e-mailing ("Le marketing direct de demain", EcoGest@actu n° 57 ; "La Box e-commerce réunit un ensemble d'offres et d'outils de marketing direct", EcoGest@actu n° 79 ; 2010 en mailings, EcoGest@actu n° 90) ;

10 ans de Mercatique : les incontournables du mix (fin)

- La multiplication de nouvelles formes de marketing : marketing média, marketing sensoriel, marketing viral, marketing interactif, *buzz marketing*, géomarketing, marketing 2.0, marketing social ;
- L'aménagement des points de vente : apparition des *drives* dans les points de vente, des étiquetages basés sur des puces, point de vente virtuels sur Internet ("Visite dans le supermarché du futur", EcoGest@actu n° 79) ;
- L'évolution stratégique des marques et des secteurs d'activité ("Ouverture du dimanche peu exploitée par les enseignes", EcoGest@actu n° 79 ; "Essilor se diversifie dans les lunettes à petits prix", EcoGest@actu n° 79 ; "Marketing : les clés pour vendre en Chine", EcoGest@actu n° 57 ; "Humour marketing : l'affaire Coca-cola et Mentos", EcoGest@actu n° 47).

Maintien des méthodes et enjeux qui ont toujours fondé la mercatique, modernisation des points de vente sans en changer les fondamentaux, intégration des technologies, multiplication des approches mercatiques : le service marketing est aujourd'hui au cœur de nombreuses stratégies d'entreprise, faisant face en ce début de décennie au constat de la difficulté croissante de communiquer avec le consommateur ("Consommateur-vendeur, un couple au bord de la rupture ?", EcoGest@actu n° 94).

10 ans de mercatique : une mise perspective des savoirs dans les enseignements

L'apparition de la gestion par projet dans les enseignements a modifié le barycentre de l'enseignement de la mercatique, du savoir appliqué vers un savoir intégré dans une démarche de résolution de problème. Si le résultat du travail de l'élève en mercatique est évidemment important, le choix d'une démarche, la qualité de sa mise en œuvre, la finesse de son analyse a posteriori pour en tirer des enseignements pour un prochain travail sont placés au centre du dispositif d'enseignement.

Les référentiels et programmes ont été adaptés pour intégrer les nouvelles stratégies, les nouvelles technologies et leurs évolutions rapides. Les qualités d'analyse et d'écoute de l'environnement économique, juridique ou social ont été valorisées. La capacité de l'élève d'adapter des éléments connus à un contexte nouveau est devenue centrale.

Depuis sa création, EcoGest@actu a été un relai en fléchissant la mise en œuvre de ces évolutions institutionnelles (Université d'été BTS Management des unités commerciales 2008, EcoGest@actu n° 65), des travaux des centres de ressources ("Les bases de données en terminale mercatique", EcoGest@actu n° 88) ou encore ceux de collègues dans les académies (Un TD sur l'argumentation, EcoGest@actu n° 46). EcoGest@actu a également relayé les sujets des différents diplômes (BTS NRC - sujet et corrigé, EcoGest@actu n° 80) et les événements organisés au niveau national ou dans les académies (Olympiades 2010, EcoGest@actu n° 80).

EcoGest@actu a été ces dix dernières années un témoin privilégié des évolutions du secteur, de leur intégration dans les enseignements et dans les pratiques des enseignants. Les évolutions en cours de la définition des produits et services et des stratégies marketing, la diversification des outils pédagogiques, le développement des productions pédagogiques des professeurs relayées par Educnet Économie-Gestion (<http://www.educnet.education.fr/ecogest>) et sur EDU'Bases (<http://www.educnet.education.fr/bd/urtic/ecogest/>) présagent des nombreux autres témoignages à venir.

10 ans de rénovation en Communication - GRH

10 ans de rénovation en Communication et Gestion des ressources humaines (GRH)

La décennie écoulée voit apparaître une approche tout à fait nouvelle de la communication, tant dans les programmes de la série STG que dans les référentiels récents des sections de technicien supérieur (STS). Cette rénovation profonde émerge à un double niveau : celui des références théoriques et donc de la didactique de la discipline et celui des pratiques pédagogiques.

En effet, depuis 50 ans, la communication était généralement abordée dans nos formations au travers du célèbre « schéma de Shannon » (émetteur-récepteur) alors que les ouvrages scientifiques et universitaires relatifs à ce domaine font tous une critique en règle de ce modèle peu adapté à la communication humaine. Celle-ci est caractérisée par l'échange, l'interaction, la construction du sens dans la relation à autrui et non la simple transmission d'information.

Grâce, entre autres, à des centres de ressources comme le CRCOM, les enseignants ont mis à jour leurs bases théoriques pour les rapprocher des travaux de l'école systémique (Palo Alto) enrichis par le courant constructiviste et les travaux plus récents d'Alex Mucchielli sur l'influence du contexte. Le Colloque national de Paris, (août 2003), intitulé « Pour une refondation des enseignements de communication des organisations », animé par Brigitte Doriath, IGEN, a été un moment crucial de cette rénovation. Ses actes, publiés et mis en ligne (1), ont permis à tous les enseignants de bénéficier des réflexions d'universitaires et chercheurs en sciences de la communication et de l'information. Ce colloque estival a été suivi d'un séminaire national en janvier 2005 à Paris (2).

La rénovation théorique s'est prolongée par une spectaculaire rénovation pédagogique. L'enseignement de la communication aujourd'hui passe par les reportages de terrain, l'analyse de situations avec l'utilisation de vidéos et d'extraits de films mais aussi par la simulation, le jeu de rôle,

tout particulièrement dans les sections de techniciens supérieurs car ils permettent de mettre l'étudiant dans les situations du métier. Les épreuves d'examen, elles aussi, s'inspirent de cette approche : elles invitent les candidats à analyser des situations de communication et à « se mettre dans la peau » d'un professionnel ayant à les vivre. Cela a conduit les enseignants à se former à la conduite du jeu de rôle et à le pratiquer fréquemment, y compris en co-animation avec des professeurs de culture générale et de langues comme dans les « ateliers-métier » du BTS Assistant de manager (3).

Cette décennie a également été marquée par une autre « révolution » : l'arrivée des ressources humaines en tant que domaine d'enseignement dans notre filière. En effet, à côté des voies existantes, correspondant chacune à une fonction bien repérée de l'entreprise, est apparue la terminale Communication-Gestion des ressources humaines (CGRH) consacrée à l'étude du facteur humain dans les organisations. Cet affichage clair et des programmes motivants lui ont permis d'acquérir rapidement ses lettres de noblesse.

Ce champ nouveau imposait une formation rigoureuse des enseignants : l'université d'été de 2005, intitulée « Management et gestion des ressources humaines : stratégies, acteurs et pratiques. Des fondements à la didactisation », animée par Brigitte Doriath et Claude Nava, IGEN d'économie et gestion, a permis à des formateurs nationaux de démultiplier ensuite des apports de haut niveau dans les académies (4).

Cette université a été l'occasion de faire le point sur les tendances récentes et en particulier sur les démarches de gestion des compétences (ou de gestion par les compétences) adoptées par les entreprises (5).

Des événements plus récents, comme ceux survenus chez France-Télécom, amènent aujourd'hui la GRH à se préoccuper du stress et du malaise au travail. Nos program-

10 ans de rénovation en Communication - GRH (fin)

mes de terminale permettent d'évoquer ces questions dans le cadre de l'étude des conditions de travail (6).

Il y a dix ans, une rubrique associant Communication et GRH ne pouvait même pas exister dans une lettre d'information professionnelle à but pédagogique comme EcoGest@actu puisque la GRH est née avec la rénovation du baccalauréat STG et que l'enseignement de la communication a été profondément revu à cette même occasion.

Notes

- (1) Pour une refondation des enseignements de communication des organisations .
Les actes du colloque de 2003 à Paris, point de départ de la nouvelle approche de la communication dans nos enseignements :
<http://www.crcom.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique45>
- (2) Séminaire national – Rénovation STG.
Ce séminaire a permis, en 2005, de mettre en place la rénovation de notre filière. Il s'adressait aux formateurs académiques :
<http://www.crcom.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique46>
- (3) Le jeu de rôles en formation professionnelle au métier d'assistant.
Comment préparer et animer des simulations visant l'apprentissage du métier d'assistant ? L'une des fiches « pratiques pédagogiques » du Crcom (2009) représentative de la modification des modalités d'enseignement de la communication :
<http://www.crcom.ac-versailles.fr/spip.php?article584>
- (4) Management et gestion des ressources humaines :
Stratégies, acteurs et pratiques. Des fondements à la didactisation.
Les actes de l'université d'été de 2005 consacrée au management et à la GRH :
<http://eduscol.education.fr/cid46105/actes-du-seminaire-national%AO-management-et-gestion-des-ressources-humaines%AO-strategies-acteurs-et-pratiques.html>
- (5) Organiser sa gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
Comment passe-t-on de la stratégie de l'entreprise à ses conséquences sur l'emploi, les métiers et les compétences ? Et comment décline-t-on ces objectifs de GPEC en actions RH ? Une brève parue dans EcoGest@actu n° 58 de février 2008 :
<http://www.journaldunet.com/management/ressources-humaines/dossier/gpec/index.shtml>
- (6) Quand le bureau devient bourreau.
Si le stress au travail s'avère relativement fréquent dans les entreprises, le burnout en est une variation extrême qui peut mener à une issue tragique. Brève parue dans EcoGest@actu n° 87 d'octobre 2010 :
http://www.scienceshumaines.com/quand-le-bureau-devient-bourreau_fr_25933.html

10 ans d'affirmation de la voie professionnelle

10 ans d'affirmation de la voie professionnelle

Avec la création des lycées de métiers, la voie professionnelle s'est considérablement transformée et affirmée en dix ans. Le changement peut se mesurer sur plusieurs points, notamment :

- La préparation des baccalauréats professionnels en trois ans au lieu de quatre auparavant, avec l'application de nouveaux programmes qui introduisent par exemple en économie-droit, des études permettant aux élèves de réinvestir des connaissances relatives à un thème, sur un objet d'étude donné, ayant pour objectif la réalisation d'un travail personnel et servant à l'évaluation certificative.
- L'utilisation pédagogique du portfolio ;
- La promotion de l'enseignement professionnel au collège, par l'introduction du module de découverte professionnelle d'une durée de 3 à 6 heures :
<http://eduscol.education.fr/cid45784/option-facultative-ou-module-de-decouverte.html>
- L'accession des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur professionnel ;
 - dispositifs d'admission en BTS renforcés avec les mentions au baccalauréat ;
 - création, à titre expérimental, d'une classe préparatoire ECP (Économique commerciale voie professionnelle) en trois ans au lycée Cassin à Strasbourg :
http://www.lyceecassin-strasbourg.com/index.php?option=com_content&view=article&id=125:ecp&catid=164:Classes%20pr%E9pa&Itemid=16

Ces actions sont relayées par le CERPEG, le centre de ressources de l'enseignement professionnel tertiaire :
<http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/>

L'actualité de la voie professionnelle : les sections européennes

• Les sections européennes en lycée professionnel

Ces sections ont été créées à la rentrée scolaire 2002. La finalité d'une section européenne en lycée professionnel

doit être, tout autant que la compétence linguistique, l'acquisition de compétences professionnelles et culturelles obtenues grâce aux contacts avec l'étranger.

Le BO n° 31 du 30 août 2001 précise les conditions de sa mise en œuvre.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/34/MENE0602013A.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010830/MENE0101094N.htm>

L'enseignement spécifique à la section européenne se décompose en deux temps.

Tout d'abord un enseignement de langue vivante renforcée assuré par un professeur de langues, puis un enseignement assuré par un professeur d'une spécialité professionnelle ayant obtenu une habilitation DNL (Discipline non linguistique) dans la discipline de spécialité des élèves.

La mention "section européenne" suivie de la désignation de la langue concernée est inscrite sur le diplôme du baccalauréat professionnel si les élèves réunissent les conditions suivantes :

- obtenir au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section ;
- obtenir au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne ou de langue orientale :

<http://www.education.gouv.fr/cid2497/les-sections-europeennes-langues-orientales-college-lycee.html>

En parallèle, il est aussi possible pour les élèves des sections européennes d'obtenir deux attestations :

- l'**europass** qui atteste d'une période de formation en entreprise réalisée à l'étranger ;
- l'**europro** qui est une évaluation organisée par l'établissement de formation à l'issue de la période de formation en milieu professionnel. Au cours de cette évaluation, le candidat présente un dossier pendant environ 10 minutes. Ce

10 ans d'affirmation de la voie professionnelle (fin)

dossier fait ensuite l'objet de questions posées au candidat pendant un temps équivalent. :

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020530/MENE0200961A.htm>

Afin de donner tout son sens à l'enseignement de la DNL en langue vivante, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à l'étranger constituent un réel atout.

Pour financer ces PFMP, des moyens peuvent être mis en place pour organiser la mobilité des élèves : le programme Léonardo, géré par l'agence Europe Education Formation France (Agence 2e2f) :

<http://www.europe-education-formation.fr/leonardo-mobilite.php>

• Des exemples de ressources pédagogiques

Ces exemples sont présentés dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration sur le site Emilangues :

- Découverte d'une tradition de Noël en Angleterre et réalisation par l'élève d'une recette typique du monde anglo-saxon :

<http://www.emilangues.education.fr/ressources-pedagogiques/sequences/disciplines-non-linguistiques/christmas-pudding>

- Séquence ludique sur la réalisation de cocktails en anglais où l'on découvre les principaux cocktails, les ustensiles et mesures. La mise en situation professionnelle se déroule au bar au cours d'une deuxième séance :

<http://www.emilangues.education.fr/ressources-pedagogiques/sequences/disciplines-non-linguistiques/comment-preparer-un-cocktail>

- L'accord mets-vins dans la gastronomie alsacienne :

<http://www.emilangues.education.fr/ressources-pedagogiques/sequences/disciplines-non-linguistiques/conseiller-un-client-anglophone-pour>

En 10 ans la voie professionnelle a donc évolué. Elle continue à changer afin de proposer aux jeunes, le plus tôt possible, une formation professionnelle et générale adaptée, souvent innovante et de plus en plus ouverte sur l'enseignement supérieur.

10 ans d'EcoGest@actu

Ont contribué à ce numéro :

Jean-Claude Billiet,
Thierry Bosso,
Cédric Favrie,
Christine Gaubert-Macon,
Annie Kintzig,
Olivier Korn,
Jean-Michel Paguet,
Gaëlle Penetier,
Maguy Péréa,
Daniel Perrin-Toinin,
Laurence Pitoiset,
Alain Séré,
Jean-Pierre Testenoire.

Merci également à tous les contributeurs d'EcoGest@actu : l'aventure continue !

Contact : EcoGest.info

EcoGest@actu a dix ans !

L'économie-gestion est en ligne à : <http://www.educnet.education.fr/ecogest/>

Économie et gestion

- Enseignements et programmes
- Les TICE dans les programmes
- Formations
- Préparer un concours
- Pratiques pédagogiques
- TICE en vidéo
- EDU'base : scénarios TICE
- Réseaux sociaux
- ENT et outils collaboratifs
- Web 2.0
- PGI
- TNI (TBI)
- Europa
- Systèmes d'information
- Sécurité des SI
- McDonald's France
- Interway, SSII
- Expertise comptable
- La MAIF
- SI du Conseil Régional de Haute-Normandie
- Ressources numériques
- Une clé pour démarrer
- Logiciels "RIP"
- Logiciels libres (SIALLE)
- Ressources académiques
- Outils collaboratifs
- Netvibes Economie-Gestion
- Animation nationale et réseaux
- Projets TICE 2010-2011
- Interlocuteurs TICE
- Travaux mutualisés
- Réseaux Economie-Gestion
- CERPET
- Lettre TIC'Edu
- La dernière lettre
- Lettres précédentes
- Abonnement
- Communiquer Echanger
- EcoGest@actu
- Économie et management (revue)
- Les listes de discussion
- La liste Ecogest
- Contact

EcoGest@actu : dernier numéro publié

EcoGest@actu n° 95 - juin 2011

Sommaire : Informations institutionnelles - TIC - Communication et GRH - Comptabilité et finance - Droit - Économie - Enseignements professionnels - Informatique et systèmes d'information - Management - Mercatique - PFEQ

Informations institutionnelles

- Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes**
Source : BO n° 21 du 26 mai 2011
La présente circulaire fixe les règles d'accès et de sortie des salles de composition pour les candidats aux épreuves écrites des examens de l'Éducation nationale, des examens de l'enseignement supérieur organisés par le recteur d'académie, ainsi qu'aux concours général des lycées et concours général des métiers. Elle s'applique également aux épreuves pratiques et orales, sous réserve des spécificités liées au passage de ces épreuves
Lien : <http://www.education.gouv.fr/cid56293/mene1109846c.html>
- Modification de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation**
Source : Légifrance
Arrêté du 17 mars 2011 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants du second degré relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale.
Lien : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023800507&dateTexte=&categorieLien=id>

TIC

- La protection des données personnelles inscrite au programme de l'éducation civique**
Source : CNIL
Un amendement sénatorial inscrit la formation des élèves à la protection de la vie privée et des données personnelles au programme de l'éducation civique.
Lien : <http://www.cnil.fr/nc/actu-cnil/article/article/la-protection-de-la-vie-privee-entre-au-programme-de-leducation-civique/>
- Effets de la typographie sur la mémorisation d'un document**
Source : Internet actu
Est-il plus facile de se souvenir d'un fait nouveau quand on le lit dans une police normale ou quand il est écrit en gros caractères gras ? Peu importe : la taille des caractères n'a aucun effet sur la mémoire, contrairement à la police.
Lien : <http://www.internetactu.net/2011/05/02/typographie-et-attention-vive-le-comic-sans-ms-bold/>

EcoGest@actu : la lettre d'actualité de l'Économie-gestion

La lettre d'actualité de la discipline privilégiant un éclairage par les TIC

Depuis mars 2001, la lettre d'information EcoGest@actu est diffusée par messagerie sur abonnement libre. Elle propose régulièrement aux professeurs d'Économie-Gestion des informations sur l'actualité de cette discipline en privilégiant un éclairage par les TIC.

Onze rubriques sont systématiquement actualisées, dans le domaine des informations institutionnelles (dernières parutions au BO), de l'enseignement technologique et professionnel, ainsi que dans tous les domaines de l'Économie-Gestion.

Ce service gratuit est proposé par l'équipe du site national de l'Économie-Gestion sur Educnet. La lettre est livrée directement dans les boîtes aux lettres électroniques de quelque 6 000 abonnés (juin 2011).

Abonnez vous à EcoGest@actu

<http://www.educnet.education.fr/ecogest/echanges/ecogestactu/s-abonner-ecogestaactu>

SCÉNARIOS PÉDAGOGIQUES

- EDU'bases Economie et gestion

FIL RSS D'EDU'BASES ÉCONOMIE ET GESTION

- BTS Management des Unités Commerciales Dispositif 1+1 20/01/2011
- Le commerce international face à la crise financière mondiale de 2007 20/01/2011
- Le PGI en BTS AM 10/01/2011
- PGI, Gestion des autorisations et droits sur le système d'information-Formation Niveau 2 10/01/2011
- PGI formation Gestion des Ressources Humaines (GRH) et Paie-Formation niveau 2 10/01/2011
- L'expérience d'une classe entreprise au Lycée Dumont d'Urville de MAUREPAS 10/01/2011
- Projet TRAAAM 2009-2010 : les réseaux sociaux 12/09/2010
- Mise en œuvre du baccalauréat professionnel renouvelé boulanger-pâtissier : travail sur les céréales et 12/09/2010

Plus...

RECHERCHER

économie & gestion

Entrez les mots à rechercher

La recherche porte sur tous les sites académiques et nationaux

En savoir plus

Découvrez le numéro spécial 10 ans :

<http://www.educnet.education.fr/ecogest/>